
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 23 pluviôse, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 23 pluviôse, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 676;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35341_t1_0676_0000_19

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 25 Pluviôse An II

(Jeudi 13 Février 1794)

Présidence de DUBARRAN

1

L'on donne lecture de la correspondance et du procès-verbal de la séance du 22.

Un membre demande la parole sur des faits qu'il croit avoir été dénaturés, par inadvertance, par un de ses collègues de la commission de la Belgique. Le représentant du peuple [GOS-SUIN] qui avoit été associé à l'orateur dans cette commission, obtient la parole pour donner des explications: il avoue qu'il paroît y avoir des erreurs dans le *Journal des débats* (1), qui n'a pas rendu ses propres expressions; mais il ajoute que son discours sera bientôt imprimé, et que la vérité luira dans tout son jour.

La rédaction du procès-verbal est ensuite adoptée (2).

[Gossuin, au rédacteur du *J^{al} des Débats*, Paris, 26 pluv. II] (3)

« J'étois occupé, hier, au comité de la guerre, citoyen-rédacteur, lorsque Delacroix, mon collègue, a fait un rapport à la Convention nationale sur sa conduite dans la Belgique. Je lis dans le *Journal des Débats*, page 349, ces mots: *Gossuin et Robert, avec qui la discussion eut lieu* (le 28 mars), *ne furent pas de mon avis, qui étoit d'arrêter le général*. A coup sûr, tu n'as pas exactement analysé le rapport de Delacroix; car mon opinion fut qu'il étoit essentiel de saisir ce général, dont on dévoiloit les perfidies; et, sur les mesures que Delacroix venoit de proposer à cet effet, j'ai dit qu'il falloit les concerter, sur-le-champ, avec nos autres collègues, qui étoient à peu de distance de Lille. Nous leur envoyâmes un courier; ils se réunirent à nous dans la nuit: il fut arrêté que les sept représentants du peuple se rendroient à Tournai pour interroger Dumouriez, et s'assurer ensuite de ce traître. Des motifs allégués dans notre rapport sur la Belgique, firent prendre la détermination d'aller le joindre de préférence au camp de St-Amand, où l'armée française faisoit sa retraite. Les apôtres de la liberté qui avoient coopéré à nos travaux pendant notre mission, ont été témoins à Lille de mon vœu et de mes démarches.

J'ai rendu compte, hier, de ces faits à la Convention nationale; j'ai interpellé Delacroix de lui déclarer si je n'ai pas, long-temps et fortement, insisté avec lui pour aller, dès le 30 mars, à Tournai, malgré les conséquences dangereuses dont on nous objectoit que cette démarche pourroit être pour l'armée, avant que la retraite fût effectuée. Delacroix sait que j'ai dû céder à la majorité, dans l'avis de laquelle j'ai reconnu les meilleures intentions; et il l'a ainsi attesté à la Convention.

Comme tu as passé cette discussion sous silence, je t'invite à insérer ma lettre dans ton prochain numéro.

Salut et fraternité. »

2

Un membre du comité des procès-verbaux demande la parole, pour donner lecture du procès-verbal de la séance du 21 septembre dernier (vieux style), dont la rédaction a été retardée, sans que l'on eût connoissance de la raison.

Cette rédaction est adoptée (1).

3

La Convention nationale adopte aussi la rédaction du procès-verbal de la séance du 23 pluviôse dont un secrétaire donne lecture (2).

La parole est donnée, pour demain, à un membre qui fera un rapport sur les lettres-de-change tirées par l'ordonnateur de Saint-Domingue (3).

4

Faure, représentant du peuple, dépose sur le bureau une croix avec le brevet de la décoration, dite ci-devant de Saint-Louis (4).

(1) *Débats*, n° 511, p. 349. Voir séance du 24 pluv., n° 68.

(2) P.V., XXXI, 230.

(3) *Débats*, n° 518, p. 16.

(1) P.V., XXXI, 230.

(2) P.V., XXXI, 230.

(3) *Débats*, n° 512, p. 374; *Mon.*, XIX, 471.

(4) P.V., XXXI, 230.